



Focclusion et défichage du ficp

Par **samsaf756**, le **05/09/2011** à **13:59**

Bonjour,

après une période difficile ces trois dernières années, je me suis retrouvé dans l'incapacité de payer des mensualités de crédit à une banque.

j'avais trois dettes chez eux pour lesquels il ont saisi un tribunal.

Je suis condamné à payer deux des trois dettes (dettes que je réglais par mensualités mais que je vais solder car je viens d'avoir une entrée d'argent).

En revanche la troisième dette a été déclaré forclosé par le jugement du tribunal.

Est ce que ce la banque est obligée suite à ce jugement de me déficher du FICP?

Sinon, quelle actions pourrais entreprendre afin d'obtenir ce défichage?

Merci par avance pour votre réponse

Cdt